

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de maintenance du logiciel de gestion documentaire pour le musée du terroir

N° : VA_DEC2021_162

Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité du suivi du logiciel de Gestion Documentaire « Micromusée » pour le Musée du Terroir – module conservation/restauration réseau – avec la Société MOBYDOC située à TOULOUSE (31000) pour un montant annuel de 1 752€ TTC.
Imputation comptable : 2051 020 3300

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 3 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179610A-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 7 mai 2021